

Initiatives ministérielles

des modifications apportées au programme ne serviront pas à réduire le déficit.»

C'est précisément la raison que le gouvernement a donnée pour justifier ce changement: «Nous pouvons réduire le déficit grâce aux 300 millions de dollars de recettes que nous réaliserons.» On peut lire tout ce document de consultation et constater que tout cela a été mis au rancart. Encore une fois, les Canadiens se feront cyniques et diront: «Pourquoi nous consulter, puisque vous ne nous écoutez pas de toute façon? Vous avez trahi les aînés. Vous avez trahi les jeunes familles de tout le pays. Vous avez trahi tous les Canadiens.»

Notre pays est fracturé, divisé en gagnants et en perdants. Il n'y a jamais eu autant d'acrimonie. Nous devenons plus mesquins. Nous essayons d'égaliser nos voisins américains. Nous harmonisons non seulement nos lois, mais aussi nos programmes sociaux. Nous allons devenir moins bienveillants les uns envers les autres. Nous trouvons normal que le gros dévore le petit. Nous voyons s'évanouir nos rêves nationaux.

L'aspect le plus triste de tout ça, c'est que cela s'inscrit dans un programme global. Beaucoup de députés ne comprennent pas qu'un programme est en voie de réalisation, parce qu'ils ne sentent pas qu'il en sont des participants actifs. Par leur passivité, ils participent à la fin du Canada tel que nous le connaissons.

Le spectre du libre-échange flotte tous les jours au-dessus de nos têtes. Je me dis parfois, comme d'autres députés de notre parti, qu'il vaut mieux ne pas en parler parce qu'ils nous reprocheront d'imputer au libre-échange la mort de chaque moineau qui tombe. Ce n'est pas de moineaux qu'il s'agit, bien que le gouvernement se moque complètement des moineaux. Il s'agit d'êtres humains.

On me suggérait de voter en faveur du libre-échange pour que les emplois de ma localité soient préservés. C'est ce que le plus gros employeur a dit dans le cadre du programme général. On a eu le libre-échange et pourtant, les mises à pied se succèdent avec une grande régularité.

Les Américains parlent du libre-échange et du protectionnisme. Quand nous sommes allés en groupe à Washington, ils nous ont dit: «Ne mordez pas la main qui vous nourrit. Restez tranquilles, les Canadiens. Vous n'obtiendrez rien de plus de nous.»

En ce qui concerne les programmes sociaux, il n'y a pas de secret. Ils disent que nous devons les harmoniser avec les leurs, mais il est plus juste de dire qu'il nous faut composer avec les Américains. Le gouvernement compose à tout bout de champ. Voyez l'assurance-chômage, la TPS et l'universalité. Cela s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général. Si les députés n'avaient pas été indifférents, ils auraient au moins accepté un des amendements que nous avons proposés hier, celui qui lierait le seuil de 50 000 dollars à l'inflation, mais ils n'en ont pas tenu compte.

Ce qu'ils veulent, en réalité, c'est mettre un pied dans la porte. Donnez-leur juste une chance, et ils continueront d'attaquer les programmes sociaux. Ils n'ont pas osé les attaquer de front parce qu'ils n'auraient pas réussi. Alors, ils emploient un moyen détourné.

Je vais terminer pour permettre à mon collègue de Windsor de finir. L'opposition à ce projet de loi grandit de plus en plus chaque jour. Malheureusement, une grande partie de cette opposition ne sera probablement pas reconnue et n'aura pas le temps de se faire entendre.

Quant au niveau du seuil, le ministre des Finances dit qu'il sera révisé périodiquement et rajusté en conséquence. Nous ne le croyons pas du tout. Il ne sera ni surveillé ni rajusté. Si ce seuil est surveillé et rajusté de la même manière que l'Accord de libre-échange, nous n'en voulons pas. Cela n'a rien d'un processus de surveillance.

Je termine en citant un passage du document préparé par le gouvernement et dressant la chronologie des programmes sociaux et plus spécialement des programmes de la sécurité de la vieillesse au Canada. Le rapport est élogieux et remonte à 1927, année où a été proposée la Loi des pensions de vieillesse, qui prévoyait le partage avec les provinces du coût d'une pension calculée en fonction des ressources et destinée aux Canadiens âgés de 70 ans ou plus. La loi a été remaniée et améliorée en 1948, 1951, 1966, 1967, 1971, et 1972. Les améliorations ont continué en 1978, 1979, 1985 et 1989. Mais les choses se sont arrêtées là.

Cela ne figure pas encore dans le document, mais, à mon avis, on devrait écrire l'épithète suivante, ce qu'on fera d'ailleurs: «1989: année où le gouvernement conservateur a supprimé l'universalité.»

• (1740)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous arrivons à la fin d'un débat qui a été bien trop court, étant donné que le gouvernement avait pour but